



*Appel des organisations syndicales CGT éduc'action 93, CNT Education 93, SNFOLC 93, SNUipp-FSU 93, SNES-FSU 93 et SUD éducation 93.*

Le mercredi 11 décembre 2019, au coeur du mouvement d'opposition à la destruction de notre système de retraites, alors qu'il était présent à un piquet de grève de la RATP, notre collègue enseignant du collège Halimi, Julien, a été violemment arrêté et mis en garde à vue pendant 48h.

Son procès a été reporté à deux reprises, du fait de la grève des avocats contre ce même projet de loi. Julien est accusé « d'entrave à la liberté de travailler » et de « violences sur personne dépositaire de l'autorité publique ». Deux accusations fallacieuses, qui ne sont qu'une tentative désespérée de la part de l'État et de la RATP de casser le mouvement social et d'intimider les grévistes.

Dès le début de ce mouvement social, l'État n'a cessé d'intimider, de réprimer le mouvement social : arrestation de lycéen·ne·s, CRS dans les établissements à l'occasion des E3C, sanctions disciplinaires à l'encontre de grévistes de la RATP, convocation disciplinaire d'une collègue de Pantin,... la liste est longue.

L'ampleur et la détermination de notre mouvement a contraint le gouvernement, empêtré dans la gestion de la crise sanitaire, à suspendre l'application de sa réforme antisociale. Nous nous battons jusqu'à son retrait total.

**Les organisations syndicales CGT Éduc'Action 93, CNT Education 93, SNES-FSU 93, SNFOLC 93, SNUipp-FSU 93, et Sud Éducation 93, appellent à un**

**RASSEMBLEMENT MERCREDI 7 OCTOBRE, À 12H30**

**au tribunal de grande instance de Bobigny, pour soutenir notre collègue lors de son procès, et réaffirmer notre opposition à cette réforme des retraites.**